

## **Conclusion**

Après neuf ratifications consensuelles du Traité constitutionnel européen, le processus devant conduire à son adoption finale a connu une rupture brutale. Le « Non » français du 29 mai a eu pour écho le « Non » néerlandais du 1<sup>er</sup> juin. Depuis lors, si deux nouvelles ratifications sont intervenues (en Lettonie et à Chypre) et que quatre procédures sont en cours (Belgique, Estonie, Luxembourg et Malte), huit pays ont en revanche annoncé le report ou la suspension de leur vote<sup>1</sup>, la Commission demandant elle-même, par la voix de son président, une pause dans les ratifications.

Resituée dans l'échelon européen, la rupture française dans le processus de ratification du Traité constitutionnel s'était en réalité manifestée dès avant le vote, par la mobilisation et l'intérêt populaire suscités par cette nouvelle étape de la construction européenne. La procédure référendaire elle-même et une campagne marquée par une forte instabilité des intentions de vote (les courbes d'intentions de vote s'inversant à trois reprises) ont bien évidemment joué un rôle déterminant dans cette mobilisation. Mais celle-ci a entraîné un intérêt non moins réel, au moins dans une partie de l'électorat, pour la question de l'intégration européenne. La comparaison des sondages de l'Eurobaromètre faisant suite aux référendums espagnol,

---

<sup>1</sup> La liste de ces pays, arrêtée au 1<sup>er</sup> juillet 2005, est la suivante : Danemark, Finlande, Irlande, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède.

**Tableau 1 : ratification du Traité constitutionnel européen au 1<sup>er</sup> juillet 2005**

	Date de ratification	Procédure	Résultat
Lituanie	11 novembre 2004	Ratification parlementaire	Oui
Hongrie	20 décembre 2004	Ratification parlementaire	Oui
Slovénie	1 <sup>er</sup> février 2005	Ratification parlementaire	Oui
Espagne	20 février 2005 18 mai 2005	Référendum consultatif Ratification parlementaire	Oui (76,7% ; participation : 42,3%) Oui
Italie	6 avril 2005	Ratification parlementaire	Oui
Grèce	19 avril 2005	Ratification parlementaire	Oui
Slovaquie	11 mai 2005	Ratification parlementaire	Oui
Autriche	25 mai 2005	Ratification parlementaire	Oui
Allemagne	27 mai 2005	Ratification parlementaire	Oui
France	29 mai 2005	Référendum	Non (54,7% ; participation : 69,7%)
Pays Bas	1 <sup>er</sup> juin 2005	Référendum	Non (61,6% ; participation : 63%)
Lettonie	2 juin 2005	Ratification parlementaire	Oui
Chypre	30 juin 2005	Ratification parlementaire	Oui

Source : [http://www.eu.int/constitution/ratification\\_en.htm](http://www.eu.int/constitution/ratification_en.htm)

français et néerlandais<sup>2</sup> montre ainsi que seulement 41% des Néerlandais et 43% des Espagnols avaient le sentiment de disposer de suffisamment d'informations avant le vote, contre 66% des Français.

Il ne faudrait cependant trop hâtivement conclure à une exception française. Le référendum du 29 mai, qu'il soit considéré au travers de sa campagne électorale ou de son résultat, montre une grande conformité avec les logiques mises généralement au jour dans l'étude des référendums sur l'intégration européenne. En allant plus loin, il apparaît même que des logiques sociales et politiques similaires peuvent se retrouver dans les différents pays permettant d'expliquer le "Oui" et le "Non". Ainsi, au regard des données des enquêtes postérieures aux référendums<sup>3</sup>, ce sont les travailleurs manuels qui ont systématiquement manifesté le plus leur hostilité au Traité, tandis que les personnes âgées de plus de 55 ans ont toujours montré une forte inclinaison à lui accorder leur soutien. Plus généralement, ainsi que l'a montré Claes de Vreese<sup>4</sup>, un politologue néerlandais, les résultats des référendums nationaux sur l'intégration européenne sont structurés par trois variables fondamentales, identiques à travers toute l'Europe : la popularité de l'exécutif, le pessimisme économique et enfin l'attitude à l'égard des immigrés. La France, comme les Pays-Bas, présentait donc une situation particulièrement propice au "Non", avec un gouvernement atteignant des records d'impopularité sous la

---

<sup>2</sup> Disponibles à l'adresse <http://www.eosgallupeurope.com/>.

<sup>3</sup> <http://www.eosgallupeurope.com/>

<sup>4</sup> de Vreese, Claes, 2005, "Why European will reject the EU constitution", Université d'Harvard, *Center for European Studies Working Paper*, 116.

Cinquième République<sup>5</sup>, une confiance très limitée dans l'évolution des conditions socio-économiques<sup>6</sup> et des inquiétudes par rapport à l'immigration notamment intra-européenne<sup>7</sup>. Les spécificités nationales n'en demeurent pas moins. Alors que les régions espagnoles les plus favorables au "Oui" se situent par exemple au sud du pays, économiquement le moins développé, ce sont les villes françaises les plus riches qui se sont massivement prononcées pour le Traité constitutionnel en France.

Le référendum du 29 mai ne constitue pas une rupture dans l'histoire électorale française. Comparé à la consultation sur le Traité de Maastricht, ni la structure du vote ni son niveau n'ont véritablement été bouleversés. Bien sûr, l'essentiel tient à cette différence, d'un peu moins de cinq points, faisant basculer le résultat final. Mais celui-ci s'explique largement, comme le montre l'étude de la campagne électorale et de la conjoncture dans

---

<sup>5</sup> A cette période Jean-Pierre Raffarin n'est crédité que de 24% de satisfaction contre 74% de mécontentement (sondage IFOP réalisé du 12 au 20 mai 2005). Mais les records historiques ne seront battus qu'après le référendum puisque, au milieu du mois de juin, Jacques Chirac ne recueille plus que 28% de bonnes opinions contre 70% exprimant un mécontentement (sondage IFOP réalisé du 9 au 17 juin 2005). Jamais auparavant un tel taux de mécontentement n'avait été atteint.

<sup>6</sup> On assiste même à une forte dégradation du moral des ménages. L'indice résumé, publié par l'INSEE, passe par exemple de -24 à -29 d'avril à mai 2005.

<sup>7</sup> C'est le fameux slogan du « plombier polonais ». Ces inquiétudes sont visibles dans un sondage réalisé deux semaines avant le vote (sondage CEVIPOF-SOFRES sous la direction de Sylvain Brouard) où 53% des personnes interrogées déclarent avoir peur que l'adoption du Traité constitutionnel conduise à une augmentation du nombre des immigrés en France.

laquelle se déroule le vote, par un contexte marqué par la conjonction de conditions particulièrement défavorables à son adoption.

Le "Non" français n'arrive pas en effet par accident. Si le résultat n'était pas déterminé dès avant la campagne, la faiblesse de la marge de victoire en 1992 rendait déjà compte de la fragilité du résultat, alors positif. Le référendum du 29 mai doit être considéré, dans cette perspective, d'abord comme le révélateur du rapport des Français à l'Europe. Cette consultation, confirme, et conforte, également les transformations travaillant le système politique français depuis plusieurs années déjà. Le 29 mai représente ainsi en quelque sorte le second acte d'une pièce débutée le 21 avril 2002. Le premier acte avait été celui de la refondation de la droite, aboutissant finalement à la constitution de l'UMP, qui affirmait sa vocation hégémonique sur l'ensemble de la droite modérée. Cette refondation est cependant partielle. L'UDF, certes très affaiblie, a survécu mais elle a été rejetée dans un centrisme dont la question du positionnement stratégique n'est toujours pas résolue. Sa sortie progressive de la majorité ne lui a toujours pas ouvert un nouveau système d'alliance. La constitution de l'UMP a aussi favorisé la dispersion du courant souverainiste que ni Philippe de Villiers ni Nicolas Dupont-Aignan n'arrivent aujourd'hui à structurer. Enfin, le problème de l'extrême droite reste entièrement posé.

Le second acte se noue donc autour du 29 mai. C'est la gauche cette fois-ci qui en est l'acteur principal. La conclusion de cet acte n'est pas encore connue. Il devrait se poursuivre encore plusieurs mois, au moins

jusqu'à la désignation du candidat socialiste pour la prochaine élection présidentielle. A ce jour, aucune ligne politique claire ni aucun leader consensuel n'émergeant véritablement, l'hypothèse d'un regroupement de l'ensemble des tenants du « Non » de gauche est peu probable. Tout au plus pourrait-on assister à des regroupements partiels, et peut-être temporaires. La possibilité d'une scission du Parti socialiste ne peut être en revanche rejetée. La stratégie de différenciation choisie par Laurent Fabius et celle d'affrontement retenue par la direction du Parti pour l'après référendum, rendent en effet particulièrement coûteux et la négociation d'un éventuel compromis et la reconnaissance de la défaite pour l'un ou l'autre de ces deux camps.

Le référendum du 29 mai s'inscrit donc avant tout dans la continuité de la transformation du système de partis français. Ces changements se caractérisent par une tension fondamentale entre deux logiques antagonistes, celle de la fragmentation de l'offre et celle de la concentration de la représentation politique. Depuis les années 1980, la dispersion des voix entre un nombre de croissant de candidats ne cesse en effet de s'accroître. Dans le même temps, deux partis, le PS et l'UMP, ont réussi progressivement à s'imposer comme les partis dominants du système politique français, dès que la représentation parlementaire ou le contrôle de l'exécutif est pris en considération. Cette tension fut aussi au cœur des débats sur le référendum du 29 mai, quand est soulignée la différence entre un Parlement se déclarant à une très large majorité pour l'adoption du

Traité constitutionnel européen et des électeurs le rejetant non moins massivement. Elle a alimenté également la campagne, mettant au premier plan médiatique les deux partis dominants, tandis que les autres formations ont peiné à se faire entendre, même si le silence de Lutte Ouvrière ou celui du Front National peut s'expliquer en partie par des choix stratégiques.

Cette tension entre fragmentation et concentration débouche sur une déstructuration profonde du système partisan français. Les mutations se matérialisent d'abord par l'instabilité des structures de la compétition à l'intérieur des cycles électoraux (il n'est qu'à comparer les résultats des élections législatives et européennes), mais plus encore par la remise en cause manifeste de la qualité du lien de représentation par une proportion croissante de l'électorat. Ce double constat interroge les perspectives de stabilisation du système partisan, à la veille de la double échéance électorale de 2007, où tant la présidentielle que les législatives contraindront les formations politiques à nouer des alliances en vue du second tour.

Annie Laurent (CERAPS – Lille 2)

Nicolas Sauger (CEVIPOF – Sciences Po)